

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est—

Ordonné: Que les taxes parlementaires payées à l'égard du Bill (D), intitulé: "Loi concernant "The General Synod of the Church of England in Canada and the Missionary Society of the Church of England in Canada", soient remboursées aux pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Exemplaires de la *Gazette du Canada*, Partie II, Ordonnances et Règlements statutaires, en date du 12 décembre 1951. (Version bilingue).

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Transports et communications au Bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer".

L'honorable sénateur Hugessen, alors propose que lesdits amendements soient maintenant agréés.

En amendement, l'honorable sénateur Stambaugh propose que ces amendements ne soient pas maintenant agréés mais qu'ils soient déferés à un Comité plénier de cette Chambre, pour étude immédiate.

Étant posée la question sur la motion modificative,
Elle est résolue par l'affirmative.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier en vue de l'étude desdits amendements.

(*En comité*)

Les amendements numérotés 1 et 2 sont lus et agréés.

L'amendement numéroté 3 est lu, et—
Un débat s'ensuit.

Comme il est six heures, le Président du Comité quitte son fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures.

Après plus ample débat, et—

Étant posée la question d'agrément de l'amendement portant le numéro 3,
Le Comité se divise ainsi qu'il suit:—

Pour, 15.—Contre, 26.

Elle est ainsi déclarée résolue par la négative.

L'amendement numéroté 4 est lu, et—

Étant posée la question d'agrément à ce sujet,
Elle est résolue par la négative.